



INFORMATION SUR LA GESTION DES DÉCHETS DOMESTIQUES



5 GESTES UTILES

RÉDUIRE
le suremballage
(acheter local)

RÉUTILISER
les vêtements
en offrant,
échangeant

REMPACER
les toxiques par
du savon

RÉPARER
les appareils,
les meubles

RECYCLER
en dernière
étape



ANTENNE
RÉGION VALAIS ROMAND



La déchetterie de Champlan



Concernant les matériaux inertes, vitre, miroir, plâtre, laine de verre etc., ils peuvent être déposés à la déchetterie sous réserve d'une taxe. Le volume maximum accepté quotidiennement est de 0.2 m³, soit 3 caisses à pommes.

Les matériaux contenant de l'amiante doivent directement être déposés auprès d'une décharge agréée aux frais du propriétaire.

Les matériaux en plastique qui ne passent pas dans un sac taxé de 35 l. ainsi que le sagex, les tuyaux et les bidons de +35 l. sont repris à la déchetterie.

Les batteries de voitures sont acceptées gratuitement.

Les déchets spéciaux (peinture, vernis, solvants usagés, etc.) sont acceptés sous réserve d'une taxe par kg.

Les déchets organiques dévolus au Biogaz sont également acceptés en test durant 3 mois, soit jusqu'à fin avril 2018.

Horaires d'été

Valable dès le dernier week-end de mars jusqu'au dernier week-end d'octobre

Lundi	de 15 h 00 à 18 h 30
Mercredi	de 15 h 00 à 19 h 30
Judi	de 15 h 00 à 18 h 30
Vendredi	de 15 h 00 à 18 h 30
Samedi	de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 17 h 30

Veille de fête fermeture à 17 h00

Horaires d'hiver

Valable dès le dernier week-end d'octobre jusqu'au dernier week-end de mars

Mercredi	de 15 h 00 à 16 h 45
Vendredi	de 15 h 00 à 16 h 45
Samedi	de 8 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 00 à 16 h 45



La déchetterie du Luitton



La déchetterie du Luitton reçoit les branchages, les troncs de moins de 10 cm de diamètre, feuillages et gazon, de l'entretien des aménagements extérieurs des propriétés privées sises sur la commune.

Lors d'abattage, nous vous rendons attentifs que les souches, les grandes quantités de branchages et les troncs de diamètre supérieur à 10 cm doivent être directement évacués dans les centres de ramassage spécifique (Ecobois).

En aucun cas, le feu ne sera bouté aux déchets entreposés à la déchetterie.

Horaires

Lundi	de 13 h 30 à 17 h 00
Mercredi	de 13 h 30 à 17 h 00
Samedi	de 8 h 00 à 17 h 30

Veille de fête	fermeture à 17 h 00
----------------	---------------------

Cet horaire est valable dès le début du mois d'avril jusqu'aux premières neiges.



Les écopoints



Les écopoints sont composés d'une benne pour le papier et le carton, d'une benne pour le verre et d'un container enterré pour les ordures ménagères (sacs taxés). De plus, des conteneurs à piles, à Pet, à textile et à alu sont ajoutés et à l'essai selon le respect du tri.

Tout dépôt de sacs taxés en dehors du container enterré est également interdit.

Situation








- À la Rue des Grandchamps, près de l'Eglise à Champlan
- A la Rue Sous l'Eglise, derrière la manufacture d'orgue à Grimisuat
- A la Rue du Grand-Pont, derrière le tunnel du centre commercial à Grimisuat

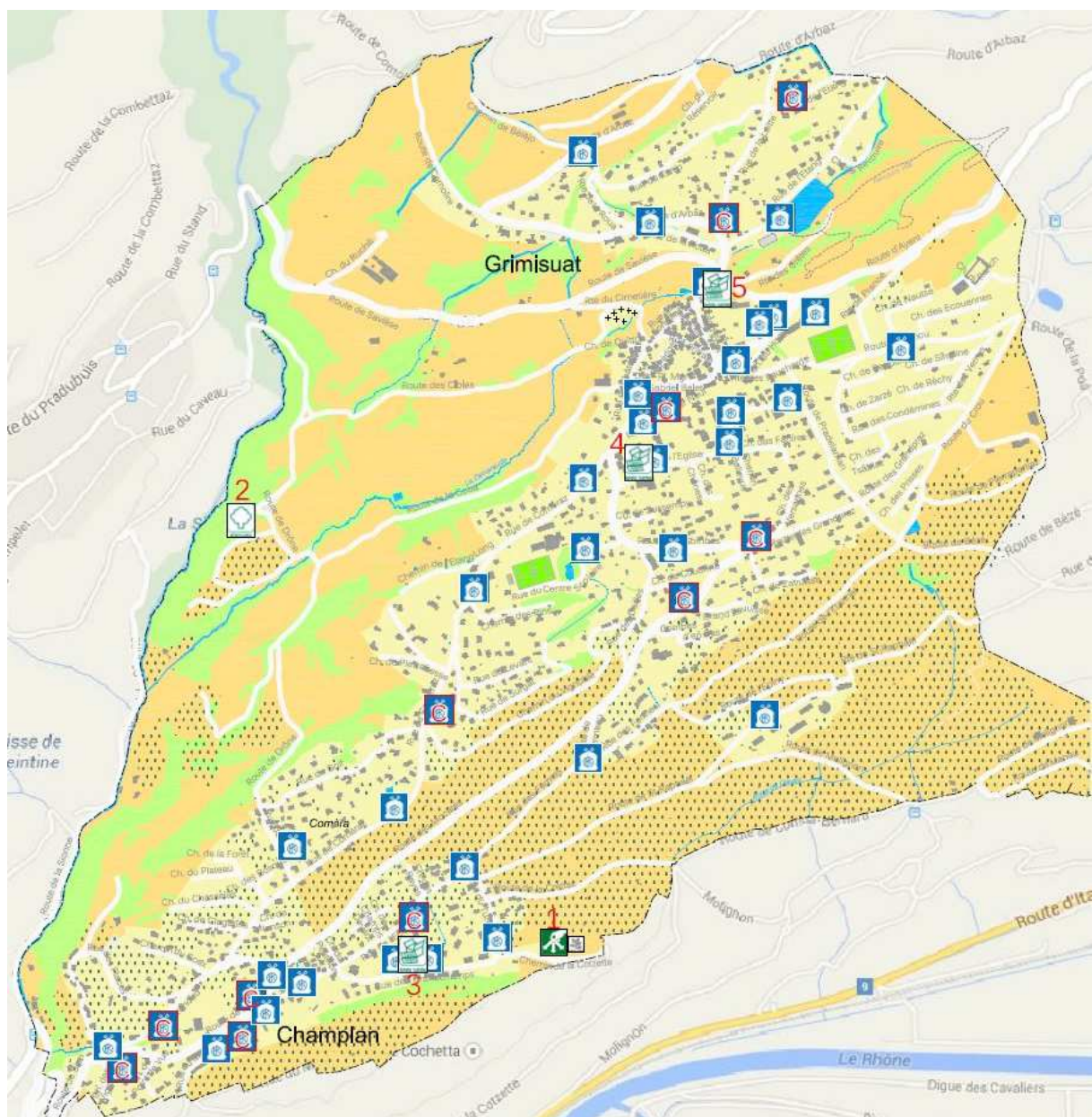
Horaires

Lundi au samedi	7 h 00 à 20 h 00
Dimanche et jours fériés	Fermé



POINTS DE COLLECTE

-  Déchetterie de Champlan **1**
-  Déchetterie du Luitton **2**
-  Ecopoint « Rue des Grandchamps » **3**
-  Ecopoint « Rue Sous l'Eglise » **4**
-  Ecopoint « Rue du Grandpont » **5**
-  Containers enterrés pour les sacs taxés
-  Containers pour les sacs taxés



Plan sur www.grimisuat.ch



Pourquoi?

Parce que la loi fédérale l'impose depuis 1996.

Avec la taxe au sac, chaque personne paie en fonction de la quantité de déchets qu'elle produit. Rendu obligatoire, en 1996, par une révision de la loi fédérale sur la protection de l'environnement, le principe du pollueur-payeur a été progressivement introduit dans tous les cantons suisses.

Objectif : atteindre un taux de recyclage de 60% d'ici 2020. Car si les Suisses sont des champions, ils sont aussi... les plus gros producteurs de déchets d'Europe.

Pour qui?

Pour tout le monde.

Le Valais romand a introduit la taxe au sac au 1^{er} janvier 2018. La plupart des autres cantons la pratiquaient déjà.

Qu'est-ce qui change?

Un sac blanc et rouge remplace le sac noir.

A partir du 1^{er} janvier 2018, des sacs blancs arborant le slogan «Trier? C'est pas sorcier» sont vendus dans les magasins. Il s'agit du sac taxé réservé au Valais romand. A partir de cette date, seul ce sac, à demander à la caisse, est autorisé à être jeté dans les conteneurs destinés aux ordures ménagères. Si une période de transition a été bien entendu nécessaire, des contrôles ont rapidement été mis en place, et les resquilleurs amendés.





Combien ça coûte?

Le prix des sacs est de :

- Fr. 0.95.- le modèle 17L
- Fr. 1.90.- le modèle 35L
- Fr. 3.40.- le modèle 60L
- Fr. 6.20.- le modèle 110L

Les sacs officiels sont en vente aux caisses dans la majorité des commerces du Valais romand.

Comme à l'accoutumée, vous recevrez la taxe de base 2018, selon les tarifs acceptés en Assemblée primaire du 2 octobre 2017. Les recettes provenant de la taxe de base ainsi que de la taxe au sac doivent permettre à l'autofinancement de la gestion des déchets comme la loi l'impose. Ceci n'était pas le cas jusqu'au 31 décembre 2017.

Mesures d'accompagnement

Pour les naissances, sachant qu'un ménage accueillant un nouveau-né va produire beaucoup plus de déchets, la commune offre pour la première année, après inscription de la naissance au contrôle de l'habitant, 50 sacs taxés de 35 litres aux nouveaux parents. Ces sacs peuvent être retirés au guichet de l'administration communale.



TRI DU PLASTIQUE

La benne recueillant le plastique, et acheminée à l'UTO par le passé, n'accueillera, dès ce jour, que les encombrants plastiques.

Les plastiques qui vont dans le sac taxé 35L + plastique souillé



Les plastiques de boissons PET



Les plastiques vides repris dans les commerces



Les plastiques considérés comme « encombrant » à déposer à la déchetterie





- **Bouteille de vinaigre ou d'huile** : Ces bouteilles sont en PE, ils peuvent être également déposés dans les commerces
- **Déchets alimentaires** : Cela concerne tous les restes de nourriture n'allant pas dans un compost (les grandes quantités de viande crue et poisson cru, champignons non-comestibles, etc.)
- **Terreau** issu du compostage s'il n'est pas réutilisé.
- **Briques de jus de fruit (ou de lait)** : Il n'y a pas que du carton dans ce genre d'emballage, mais aussi des couches de plastique, de cire et parfois d'aluminium. En conséquence, il ne faut pas les mettre au vieux papier.
- **Cendre de toutes sortes**
- **Pampers**
- **Sac d'aspirateur** : Pour éviter de diffuser de la poussière dans la pièce au moment du changement de sac, bien refermer le trou avec la languette de carton prévue à cet effet. On peut aussi y ajouter un morceau de ruban adhésif.
- **Ampoules ordinaires** : Composée de métaux et de verre, elle peut aller sans problème à la poubelle. **Sauf** les ampoules économes, tubes luminescents et ampoules LED.
- **Litière du chat** : Surtout pas dans les WC : les grains se déposent dans les canalisations et les bouchent.
- **Déchets composites** : Lorsque plusieurs matériaux sont étroitement mêlés pour constituer un objet, on dit que c'est un « déchet composite ». Ce mélange empêche pour l'instant leur recyclage.
- **Textiles souillés et déchirés** : Les textiles, les vêtements et les chaussures en bon état peuvent être déposés dans des containers de récupération. Mais s'ils sont souillés ou en mauvais état, leur place est dans la poubelle.
- **Emballages en plastique** : Les plastiques ne sont pas récupérés sauf les bouteilles de boissons en PET et les emballages de produits en PE (repris dans les commerces). [Voir détail page précédente](#)
- **Papier et carton souillés** : S'ils sont propres, tous les papiers et cartons d'emballage peuvent être récupérés avec le vieux papier (mais pas les emballages de surgelés, les mouchoirs en papier et les papiers ménage utilisés).
- **Enveloppe pour photos** : Malgré les apparences, ces enveloppes sont le plus souvent en plastique. Et le plastique est très malvenu dans le papier et le carton de récupération, car il nuit au recyclage.



Le Conseil, en séance du 22.01.2018, a décidé de mettre en test durant 3 mois à la déchetterie de Champlan, un conteneur pour les déchets alimentaires qui sera acheminé auprès de Gazel. Les déchets organiques sont transformés en BIOGAZ.

Vous pouvez y déposer :

- Les épluchures et les restes de salades, les fruits et les légumes abîmés
- Les produits laitiers (fromage, yaourt, etc.) et les croûtes de fromages
- Les champignons comestibles
- Les herbes aromatiques et les épices
- Le marc de café (grain de café)
- Le miel, la confiture, la mélasse, les boissons sucrées, etc.
- Les pâtes à pizza crues ou cuites, le pain et les confiseries, la levure et la farine
- Les restes alimentaires crus et cuits, les viandes et les poissons



Les déchets doivent être déposés dans le conteneur **sans le sac biodégradable ou sac plastique**

Non acceptés dans le compostage :

- la viande crue et le poisson cru en grande quantité
- litière d'animaux
- cendre de toutes sortes

Plus d'info <http://www.ecobois-recyclage.ch/actualites.html>



Conteneur semi-enterré pour les ordures ménagères (sacs taxés)

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan



Journaux, magazines, annuaires téléphoniques, catalogues, photocopies, boîtes en carton ondulé, carton à œufs, papier d'emballage, cartons à pizza et de lessive, etc.

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan



Bouteilles, bocaux

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan



Bouteilles de boissons portant le logo PET Recycling officiel

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan
- Points de vente



Piles et accumulateurs usagés, à l'exclusion des batteries de véhicules

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Conteneur à la Route du Cimetière (devant le cimetière)
- Déchetterie de Champlan
- Points de vente



Vieux habits, textiles, linge de maison, chaussures, etc. pour la 2^e main

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan
- Associations se chargeant de la collecte



Canettes de boisson, barquettes d'aliments, feuilles d'emballage, tubes de mayonnaise et moutarde, casseroles, cafetières, jantes de bicyclettes, petites pièces en aluminium et tous les autres emballages portant le sigle du recyclage de l'alu.

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan



Boîtes de conserve, couvercles de bocaux, boîtes de crayons couleur etc. (aluminium et fer blanc)

- Ecopoint de la Rue des Grandchamps (Champlan)
- Ecopoint de la Rue Sous l'Eglise (Grimisuat)
- Ecopoint de la Rue du Grand-Pont (Grimisuat)
- Déchetterie de Champlan

Ferraille

- Récupérateur autorisé
- Déchetterie de Champlan



Appareils ménagers, hi-fi, etc.

- Déchetterie de Champlan
- Points de vente



Huiles de friture, alimentaire, cosmétiques, et pour moteur

- Déchetterie de Champlan



Tubes néon, ampoules à économie d'énergie, LED, luminaires.

- Déchetterie de Champlan
- Points de vente



Médicaments partiellement utilisés, périmés ou non utilisés

- Pharmacie



Les capsules de café en aluminium sont recyclables. **Elles ne doivent pas être déposées dans les conteneurs de récupération prévus pour l'aluminium ménager**

- Déchetterie de Champlan



Le carrelage, vaisselle, verre (luminaires), vitres, plâtre, laine de verre etc...

- Déchetterie de Champlan



Les meubles et autres objets encombrants

- Déchetterie de Champlan
- Association se chargeant de collecte (bon état)



Déchets de jardin et de taille, herbe coupée, etc.

- Déchetterie de Champlan (petite quantité)
- Compostage individuel



Déchets spéciaux peinture, vernis etc.. sous réserve d'une taxe

- Déchetterie de Champlan (petite quantité)
- Points de vente



Plastique

- Plus d'informations à la page 9 de ce fascicule



Déchets organiques

- Plus d'informations à la page 11 de ce fascicule

Béton, matériaux bitumineux, brique, matériaux minéraux etc.

- Décharges agréées

Déchets carnés

- Centre régional de ramassage des déchets (UTO)

Souches et branches

- Éliminé par une entreprise spécialisée au frais du détenteur

Jantes et pneus

- Points de vente
- Récupérateurs agréés

De plus amples informations sur <https://www.taxi-au-sac-valais.ch/>